

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2009**

**Délibération
n° 2009.03.060**

**Convention relative à
l'adhésion de la
ComAGA au service
de santé et de la
prévention des risques
professionnels du
centre de gestion de
la Charente**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier Gaignerot, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à François ELIE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier Gaignerot, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur LOUIS
---------------------	------------------------------------

CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION DE LA COMAGA AU SERVICE DE SANTE ET DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE

Le conseil d'administration du centre de gestion a décidé de regrouper au sein d'une même entité dénommée « Service de santé et de prévention des risques professionnels » son service de médecine préventive et celui de conseil en hygiène et sécurité.

Ce regroupement a pour objectif d'apporter aux collectivités une prestation homogène grâce à une action cohérente de prévention des risques au travail.

Le coût de la prestation reste inchangé par rapport à l'ancien service. Le « forfait prestations » unitaire pour l'année 2009 s'élève à :

- 55 euros / agent non soumis à une surveillance médicale particulière
- 73 euros / agent soumis à une surveillance médicale particulière (travail sur écran, exposition à des substances chimiques dangereuses, travail en hauteur, travail au contact de déchets ou d'eaux usées...)

Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail seront facturés en plus.

Les augmentations décidées par le conseil d'administration seront automatiquement appliquées à ces montants.

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines et des systèmes d'information du 6 mars 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion au service de santé et de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Charente et le règlement du « forfait prestations » unitaire ainsi que les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail qui seront facturés en plus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
01 avril 2009	01 avril 2009